RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Restauration du Beffroi et de la Halle - Avenant n°3 au lot 1 - maçonnerie – taille de pierre

N° 005.09.2026

Rapporteur :
Thierry FREDE

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 1er septembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents
Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1ère adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2e adjoint, Myriam DUPIAS, 3e adjointe, Franck MAUREL, 4e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5e adjointe, Christophe TONON, 8e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Amandine FAUGÈRE, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés
Édith LESTARPÉ a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Jonathan TEYSSEYRÉ a donné procuration à Jérôme GARCIA
Fanny PARIS a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL a donné procuration à Éric MALDONADO

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Par délibération en date du 20 juin 2024, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la réhabilitation de la halle et du Beffroi d'un montant total de 1 912 947,54 € HT soit 2 295 537,05 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20260910-005092026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Les travaux étant désormais réceptionnés et à la suite du bilan financier du lot n° 1 transmis par le maitre d'œuvre, la balance entre les travaux supplémentaires réalisés et les prestations finalement non exécutées affiche une moins-value.

Il convient de prendre un avenant pour ajuster le montant définitif du marché.

L'incidence financière est la suivante :

Lot	Montant initial en € TTC	Montant avec avenants en € TTC	N° avenant	Montant de l'avenant en € TTC	Nouveau montant du marché en € TTC	% par rapport au montant initial
Lot 1 – maçonnerie / taille de pierres	737 956,12	744 959,80	3	- 29 774,05	715 185,75	- 3,08

Le coût total des marchés de travaux des lots n° 1 à 7 après avenants s'élève à 2 336 262,35 € TTC. Ce montant reste susceptible d'évoluer dans le cadre des opérations de clôture financière des autres lots.

Sur proposition de monsieur Thierry FREDE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n° 3 au lot n° 1 – maçonnerie / taille de pierres,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 9 septembre 2026

Le maire

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20260910-005092026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation